Silicium, la Commission européenne ouvre une enquête

**L’afflux de silicium à bas coût en provenance de Chine a convaincu la Commission européenne d’ouvrir une enquête. Les menaces de surcapacité planent en effet sur le marché européen.**

**Silicium : la Chine pointée du doigt**

La Commission européenne (CE) a ouvert une enquête concernant les importations d’alliages à base de silicium et de manganèse, suite à des informations faisant état d’une surproduction et de cours sous-évalués. Les parties intéressées ont jusqu’au 9 janvier 2025 pour soumettre des informations et des réponses à un questionnaire dans le cadre de l’enquête, laquelle durera neuf mois à compter du 19 décembre 2024. Les importations sont passées de 1,3 million de tonnes (Mt) en 2020, à 1,6 Mt en 2024, d’après les informations fournies par la CE, qui note des niveaux de surcapacité « *sans précédent*». Les cours du silicium ont nettement reculé depuis août dernier, sur fond d’offre excédentaire, en provenance essentiellement de Chine, tandis que la demande des industries en aval reste faible. La surcapacité inquiète les acteurs du marché. L’enquête a révélé que plus de 21 Mt de capacités existantes étaient inutilisées et que des augmentations de capacités de l’ordre de 13 Mt à l’échelle mondiale étaient programmées. « *Cet excédent de production ne peut pas être absorbé, en particulier dans le contexte actuel de déclin de la consommation de l’Union européenne*», indique l’avis d’enquête. La Commission a mis en lumière que les prix à l’importation étaient significativement plus bas que les prix de vente constatés en Union européenne, ce qui représente « *une menace pour les producteurs européens*». « *Le silicium est essentiel pour les aciéristes européens, tels que ThyssenKrupp et ArcelorMittal, qui ont besoin de silicium, de manganèse et d’autres éléments d’alliages pour produire de l’acier*», précise le négociant. Il donne également l’exemple des producteurs d’aluminium secondaire, qui utilisent le silicium pour fabriquer des jantes.

En dépit des pressions sur le marché, la production de véhicules légers de l’UE et du Royaume-Uni devrait progresser de 2,8% en 2025, tandis que la production de VE devrait, elle aussi, se renforcer. Les droits de douane sur les VE chinois importés devraient permettre de doper la production européenne. « *Le fait que le métal soit bas carbone est mon meilleur argument de vente*», explique un négociant européen, à propos des contrats scellés pour le premier trimestre 2025. « *L’un de mes acheteurs a précisé que certains de ses clients du secteur automobile réclament des produits bas-carbone. [...] Si, actuellement, personne n’est prêt à payer une surcharge pour du métal vert, c’est quelque chose qui est voué à évoluer*», anticipe-t-il. « *Une fois que les quotas de CO2 gratuits auront été supprimés avec la mise en œuvre du MACF\*, les consommateurs chercheront davantage de sources de production à faible teneur en carbone, telles que les matériaux brésiliens*», prévoit-il. « *L’Europe maintient sa capacité de production domestique de silicium et de manganèse dans le but de protéger ses industries stratégiques*», rappelle un acteur du marché, faisant référence à la politique industrielle de la région. « *On s’attend à ce que les cours européens du silicium progressent, même si les risques liés à la demande restent importants dans le contexte actuel d’incertitudes macroéconomiques*», prévoit un analyste.

*\*Le Mécanisme d’ajustement carbone aux frontières, annoncé en 2023, est une mesure de protection contre les fuites de carbone destinée à protéger les marchés de l’Union européenne et des matières premières importées qui ne sont pas conformes à la réglementation de l’UE sur le climat. Il doit être appliqué à compter de 2026.*